

Des mesures à prendre avec d'autres pays

- Au niveau européen, révision de l'accord de Dublin par la création de **guichets d'asile** européens (dans les zones de conflits, d'instabilité politique, aux frontières européennes) permettant aux demandeurs d'asile de faire leur demande en amont, via des procédures administratives homogénéisées. L'analyse du dossier se fera avant l'entrée sur le territoire. Cela permettra d'éviter les « faux dossiers » et de **lutter** contre les « passeurs ». Les demandes d'asile ne passant pas par ce canal seront octroyées beaucoup plus difficilement. Des délais de réponses administratives ainsi que de vrais engagements fermes d'acceptation de dossiers doivent être définies et suivies avec des sanctions sévères pour les pays qui ne les respectent pas.
- Création de **maisons Schengen** dans les pays tiers octroyant des visas pour la zone Schengen. Ces maisons sont des lieux décentralisés agréés pour accorder un visa quelque que soit le pays dans lequel le demandeur veut aller pourvu que ce soit dans la zone Schengen. Cela offre un meilleur service aux populations locales, une centralisation des demandes de visa et une mutualisation des coûts.
- Une politique qui encourage le développement des pays en difficulté par des mesures intérieures.